

Association nationale suisse pour le suffrage féminin : Vme assemblée générale

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **4 (1916)**

Heft 43

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-251391>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 2.50
 ETRANGER... » 3.50
 Le Numéro.... » 0.20

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
 Compte de Chèques I. 943

*Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

La case, par an Fr. 18.—
 2 cases. » » 35.—
 La ligne, par insertion » 0.25

SOMMAIRE : Association nationale suisse pour le Suffrage féminin. — L'idée marche... : E. GD. — Dignité féminine : L. C.-S. — Notre enquête (*suite et fin*) : *La génération qui vient* : dix-huit réponses. — La nationalité de la femme mariée ; J. THALBERG. — Lettre de France : la protection de la maternité et de l'enfance : Pauline REBOUR. — Notre Bibliothèque : *Demain ; nos réserves nationales*. — De ci, de là... — A travers les Sociétés féminines.

Association Nationale Suisse
 - pour le Suffrage féminin -

V^{me} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DIMANCHE 28 MAI 1916

à SAINT-GALL (Hôtel Schiff, Multergasse)

ORDRE DU JOUR :

2 heures précises : **Séance publique.**

- 1° Appel des délégués.
- 2° Rapport présidentiel.
- 3° Rapport financier.
- 4° Elections du Comité et des vérificatrices des comptes.
- 5° Modifications et adjonctions aux *Art. 10 et 12* des Statuts (propositions du Comité Central et de Berne).
- 6° **La nationalité de la femme mariée** (proposition de l'Union für Frauenbestrebungen de Zurich).
- 7° Divers.

6 1/2 heures : **Souper en commun** (Hôtel Schiff. — Cartes à 2 fr. 50).8 heures : **Assemblée publique. Le service civique.**

Le service civique et le suffrage féminin
 par M^{me} L. von ARX (Winterthur).

L'organisation pratique du service civique
 par M^{lle} Elisabeth ZELLWEGER (Bâle).

Discussion.

N. B. — *Les délégués sont priés de se trouver dans la salle à 1 3/4 heure pour échanger leur carte de délégation contre la carte de vote.*

Hôtel recommandé : **Hôtel Schiff** (Chambres à 2 fr. 50).

Pour des logements gratuits, s'adresser à M^{me} Schneider, Concordiastrasse, 29, Saint-Gall.

Une réception familière sera aimablement offerte par la Section de Saint-Gall à l'arrivée du train de Zurich à 10 3/4 heures.

L'IDÉE MARCHE...

Quelques nouvelles intéressantes à relever, ce mois, pour le chroniqueur de notre mouvement et de ses progrès.

D'abord, la seconde victoire canadienne, celle de l'Alberta, suivant de près celle du Manitoba. Cette province, créée comme sa voisine, mais beaucoup plus tard, en 1905 seulement, dans les vastes territoires du Nord-Ouest achetés à la fameuse Compagnie de la Baie d'Hudson, vient de donner l'éligibilité et l'électorat politiques aux femmes. Celles-ci y possédaient déjà le vote municipal, basé comme pour les hommes sur la propriété. Région agricole comptant environ un million d'habitants, dotée d'une Université, pays neuf où les préjugés n'opposent pas leur inextricable réseau à tout progrès, l'Alberta prend place en bon rang sur la liste d'or des Etats suffragistes. Qui aurait cru pourtant que le pays du dernier des Mohicans devancerait celui des Waldstätten dans le domaine de la liberté politique ?...

De l'autre côté de l'Atlantique, ensuite, une autre bonne nouvelle nous arrive : celle de l'adoption, à une forte majorité, par le Storthing norvégien d'un amendement à la Constitution qui permettra aux femmes de faire partie du gouvernement. C'est la première fois, croyons-nous, qu'une décision analogue est votée, car si nous connaissions des femmes députées, sénateurs, nous n'avons jamais entendu parler de femmes ministres, et nous tenons à saluer cette innovation... en nous étonnant seulement qu'elle soit une innovation ! Car l'histoire ne pent-elle pas aligner bien des noms de femmes qui ont été des chefs d'Etat remarquables, de la reine Berthe, de légendaire mémoire, et de la mère de Saint-Louis, à Isabelle de Castille, Elisabeth d'Angleterre, Catherine de Russie, et Victoria ? Et si jadis, sans autre préparation à leur « métier de roi » que le privilège de leur naissance, des femmes ont su régner de façon à forcer les portes de la célébrité, pourquoi au XX^e siècle, siècle de la démocratie, des femmes instruites, capables, rompues à ces problèmes sociaux, qui forment l'essentiel de la politique intérieure des Etats, ne feraient-elles pas d'excellents ministres ?...

Nous ne pensons pas cependant que le Comité Central du Parti socialiste suisse ait vu aussi loin quand il a pris, le 7 avril dernier, une décision qui a réjoui nos cœurs de suffragistes, celle d'accélérer le zèle des Comités cantonaux à l'endroit de notre cause, en leur recommandant de s'attacher à la réalisation du